

DOSSIER UNIQUE

PÉRISCOLAIRE - EXTRA-SCOLAIRE - RESTAURATION

Été 2018 et année scolaire 2018/2019

**Enregistrement du dossier
en mairie ou mairies annexes
du 23 juillet au 28 août 2018**

Nom de l'enfant:

Prénom:

Date de naissance:

École:

Nom du **père**:

Prénom:

Tél.*

Nom de l'enfant:

Prénom:

Date de naissance:

École:

Nom de la **mère**:

Prénom:

Tél.*

Nom de l'enfant:

Prénom:

Date de naissance:

École:

Nom de l'enfant:

Prénom:

Date de naissance:

École:

** Voir rubrique « Autorisation de reproduction et de publication d'image » page 3*



**! TOUT DOSSIER INCOMPLET
SERA REFUSÉ**



Ville de
La Chapelle Saint-Luc
www.ville-la-chapelle-st-luc.fr



Conception: Service communication - Ville de La Chapelle Saint-Luc

Ville de
La Chapelle Saint-Luc
www.ville-la-chapelle-st-luc.fr

Les services proposés, inscriptions avant chaque période

**À PARTIR DE LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2018,
L'ORGANISATION DE LA SEMAINE DE CLASSE SERA MODIFIÉE.**

En effet, les 24 heures de cours seront réparties sur 4 JOURNÉES,
LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS.

Ceci aura des incidences sur les temps périscolaires et extrascolaires.

VOICI L'ORGANISATION D'UNE SEMAINE TYPE D'ÉCOLE :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 ¹⁾ - 8h45	PÉRISCOLAIRE (sur inscription)		7h15 - 18h CENTRE AÉRÉ MILLE COULEURS	PÉRISCOLAIRE (sur inscription)	
8h45 - 12h ³⁾	TEMPS SCOLAIRE			TEMPS SCOLAIRE	
12h - 13h45 ²⁾	RESTAURATION SCOLAIRE (sur inscription)			RESTAURATION SCOLAIRE (sur inscription)	
13h45 - 16h30 ³⁾	TEMPS SCOLAIRE			TEMPS SCOLAIRE	
16h30 - 18h Maternelles	PÉRISCOLAIRE (sur inscription)			PÉRISCOLAIRE (sur inscription)	
16h30 - 18h Élémentaires	16h30 - 17h30 "Devoirs faits"	PÉRISCO- LAIRE (sur inscription)	16h30 - 17h30 "Devoirs faits"	16h30 - 17h30 "Devoirs faits"	PÉRISCO- LAIRE (sur inscription)
	17h30 - 18h PÉRISCO- LAIRE (sur inscription)			17h30 - 18h PÉRISCO- LAIRE (sur inscription)	

¹⁾ Exceptions: 7h pour Voltaire et 7h15 pour F. Buisson

²⁾ Exception: 12h10 et 13h55 pour J. Jaurès élémentaire

³⁾ Exception: de 8h40 à 11h55
et de 13h40 à 16h25 pour Les Hâtées

Les enseignants ouvriront les portes 10 minutes avant la classe.

Rappel des dates des différentes périodes d'activité

Selon calendrier des vacances scolaires:

Période 1: du 03/09/2018 au 19/10/2018

Période 2: du 05/11/2018 au 21/12/2018

Période 3: du 07/01/2019 au 08/02/2019

Période 4: du 25/02/2019 au 05/04/2019

Période 5: du 23/04/2019 au 05/07/2019.

Les documents à fournir (photocopies)

- Le livret de famille (pages parents et enfant[s])
- L'attestation quotient familial CAF ou le dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Les bons MSA
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- Copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations ou attestation d'un médecin
- L'attestation d'assurance scolaire concernant l'année en cours



Dossier à retourner à la mairie

Je soussigné(e) (nom, prénom)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils municipaux et l'accepter pour l'année scolaire 2018/2019, concernant l'inscription de mon(mes) enfant(s) (nom, prénom):

.....

.....

Le:

Signature des parents ou du représentant légal en exercice avec la mention « Lu et approuvé » :



Autorisation de reproduction et de publication d'image

Je soussigné(e) (nom, prénom):.....

• autorise la ville de La Chapelle Saint-Luc à retravailler, reproduire et publier l'image de mon(mes) enfant(s) (nom, prénom)

sur un ou tous ses supports de communication (bulletin municipal, site Internet de la ville, écrans d'informations municipales, etc.)

• autorise la ville de La Chapelle Saint-Luc à utiliser mon numéro de portable (envois de SMS)

• autorise à titre gracieux cette utilisation de l'image de mon(mes) enfant(s) (nom, prénom)

..... qui se fera dans le respect de sa vie privée et de sa réputation.

Fait à La Chapelle Saint-Luc, le:

Signature avec la mention « Lu et approuvé » :